

APPEL À PROJET

DOSSIER DE CANDIDATURE

Valeurs de la République

2017/2020

À retourner dûment complété
Uniquement par mail à: spc.cafdiyon@caf.fr

Le ou les responsable(s)/ porteur(s) de projet	L'organisme support juridique
Nom(s) – Prénom(s) :	Nom de l'organisme ou collectivité :
	Nom du responsable juridique :
	Nom et qualité de la personne référente de ce dossier :
Adresse(s) :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :
Lien avec la structure support juridique : Oui ☐ Non ☐ (Si oui, précisez la nature du lien : (membres du CA, bénévole, salarié, ...)	Si Association, son objet (bref descriptif des activités développées par l'association autres que celles du présent dossier) :

Montant de l'aide de la Caf sollicitée : _____ €

Nous, soussignés, nous engageons à respecter la Charte de la Laïcité de la Branche Famille avec ses partenaires.

Signature du ou des responsable(s) porteurs de projet	Cachet et signature du responsable juridique de la structure support

Montant de l'aide accordée : _____ €

Laurent PEDEAU	
Le Sous-Directeur	

CONTEXTE LOCAL

Nom de la commune concernée par l'action :

.....
.....

Nombre d'habitants de la commune

Existence d'un Centre Social ou d'un Espace de Vie Sociale Oui ☐ Non ☐

Autre équipement : (foyer rural, MJC, autre)

.....

VOTRE IDEE

Quelle est votre idée de départ ?

.....
.....
.....
.....

À partir de quel constat ?

.....
.....
.....
.....

Votre projet est-il bien en lien avec les finalités attendues pour ce type de micro projet ?

Laquelle ou lesquelles (*cochez*)

- ☐ Favoriser l'inter connaissance et l'échange pour faire tomber les a priori et les clichés
- ☐ Valoriser la diversité en s'appuyant sur la richesse des différences
- ☐ Prévenir et lutter contre le harcèlement et l'homo phobie
- ☐ Faire vivre l'égalité Filles/Garçons

Comment envisagez-vous le déroulement ?

Quels sont vos objectifs?

.....
.....
.....
.....

Qui est le public visé ?

.....

.....

.....

Nombre de bénévoles impliqués dans l'organisation

Quand aura lieu l'action ? date(s)

.....

.....

Lieu ?

.....

.....

Quels sont les partenaires locaux associés à votre projet et comment vous aident-ils?
(mise à disposition de locaux, matériel, personnel...)

.....

.....

.....

.....

Si vous êtes un groupe autonome, quel est, dans votre projet, le rôle de l'association ou de la structure qui vous accompagne ?

.....

.....

.....

.....

Donneriez-vous un nom à votre projet ? Si oui, lequel ?

.....

.....

.....

Autres informations utiles à la compréhension de votre démarche :

.....

.....

.....

.....

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
	prévues		prévues
Hébergement		Contributions des participants	
Alimentation		Autofinancement (vente de produits, fond associatif, etc...) précisez :	
Transports		Aide financière Caf	
Communication publicité		Autres aides financières	
Matériel Activité		Communes ou communautés de communes	
Intervenants Extérieurs		État	
Assurances		Région	
Autres dépenses précisez et détaillez ci- dessous		Département	
		Dons	
		Partenariat entreprises ou autres associations (précisez) :	
TOTAUX	€		€

**Le budget doit être équilibré en intégrant l'aide demandé à la Caf
le total des recettes doit être égal au total des dépenses**

PIÈCES À FOURNIR

Si association ou collectivité non bénéficiaire de financement Caf

Relatives à la structure juridique accompagnant le ou les porteur(s) de projet :

- Récépissé de la déclaration préfecture pour l'Association porteuse juridique
- Numéro SIREN/SIRET
- Statuts si association
- Liste des membres du CA et Bureau
- RIB

Relative au(x) porteur(s) de projet :

- Pièce d'identité

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



APPEL À PROJET

DOCUMENT BILAN

(À adresser impérativement à la Caf dans le trimestre suivant la réalisation de l'action)

Nom de l'action

Commune

Nom(s) du ou des porteur(s) de projet :

.....

.....

.....

Nombre de personnes ayant participé :

- Bénévoles
- Public touché :

Enfants	Jeunes	Adultes	Seniors

Déroulement

.....

.....

.....

.....

.....

Estimez-vous avoir atteint le ou les objectifs que vous vous étiez fixés ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Envisagez-vous une suite ?

.....

.....

.....

.....